



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2018

L'an Deux Mille Dix-huit le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY,
Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, MM. Justin CONRADT, Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, MMES Christine ACKER, Mauricette NENNIG, M. Hervé GROULT, Mme Alieth FEUVRIER (arrivée au point 4), M. Jacques TORMEN, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Jean WAGNER, Sisto SILVERIO, Roger GREULICH, Mme Evelyne DEROCHE, M. Martial WOJTYLKA, Mme Patricia VEIDIG, M. Genaro BALLESTA, MMES Marie-Laure FERRY, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, M. Joseph GHAMO, Mme Sandrine TEITGEN, M. Benoit STEINMETZ (arrivé au point 3), Mme Linda PLASSIART, M. Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, MM. Jean-Marc VACCARO, Serge RECH, Mme Elisabeth SPIELMANN.

Absents avec procuration :

Michel SCHIBI	à	Bernard ZENNER
Denis BAUR	à	Isabelle RENOIR
Céline CONTRERAS	à	Evelyne DEROCHE
Edouard CLEMENT	à	Genaro BALLESTA
Olivier VIGNERON	à	Roger GREULICH
Martine DESCARPENTRIES	à	Roland BALCERZAK
David ROBINET	à	Mathieu PETERMANN
Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO

Absent : ./.

Date de la convocation : 20 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence des internautes, des services et de la presse.

En préambule, il présente un nouvel agent, Antonietta CAPUANO, gestionnaire de marchés publics depuis le 2 janvier 2018.

Le Président précise que cette séance est consacrée au vote du budget et demande au Conseil communautaire qui accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire - Point 24 : Convention bipartite relative au financement du projet porté par Moselle Fibre et la CCCE - Avenant n° 2.

Concernant le point 3, il s'agira de désigner les représentants qui siègeront respectivement dans le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents et dans le Syndicat Intercommunal de Curage de Cattenom et Environs suite à la décision du Conseil communautaire de prendre en régie directe la compétence GEMAPI. Trois réunions seront nécessaires avant que les syndicats ne soient dissous.

Le Président proposera une liste de candidats et annonce qu'il se portera également candidat à la présidence de ces syndicats sans être indemnisé afin de faciliter la gestion et la mise en place de cette compétence. Dès jeudi, il rencontrera le Vice-Président en charge de la politique environnementale pour commencer à imaginer la manière d'organiser cette compétence.

Dès la mise en place des comités syndicaux, il ira à la rencontre des élus des communes qui ont été inondées. La priorité sera donnée à la lutte contre les inondations. Il précise que des crédits ont d'ores et déjà été inscrits au budget 2018 de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 70 000 €
- section d'investissement : 200 000 €.

Il fait part ensuite de quelques informations :

- Rappel de la 21^e édition du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France qui aura lieu les 14 et 15 avril à Rodemack. Inauguration samedi 14 avril à 11 h.
- Il demande aux Maires si toutes les communes ont intégré le groupement de commandes mis en place par le Département de la Moselle et l'agence MATEC pour le contrôle des poteaux, qui sera repris par les communes à compter du 1^{er} janvier 2019, suite aux évolutions législatives et réglementaires.

Enfin, le Président remercie Mme Rachel ZIROVNIK, Conseillère départementale pour la remise à chaque élu d'un petit sac contenant à la fois de la documentation sur Moselle Attractivité, des supports de communication et des badges pour s'identifier en tant qu'ambassadeur de la Moselle.

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Mathieu PETERMANN comme secrétaire de séance.

1. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président du 27 février au 15 mars 2018

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la

forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2018-03 du 27/02/2018 :

Un avenant de régularisation n° 01 de + de 3,08 % au marché de travaux de voirie à Hagen « Aménagement qualitatif et de sécurité - TF : VICC Rue de la République et Rue Jeanne d'Arc - TF : VIC Impasse de la Distillerie et extension d'urbanisme - TO : VIC Rue Saint-Valentin », passé avec l'entreprise LINGENHELD TP à 57420 LOUVIGNY est accepté pour un montant de 18 243,00 € H.T, portant le montant total du marché de 592 108,00 € H.T., à la somme de 610 351,00 € H.T. décomposée comme suit :

- TF Aménagement qualitatif et de sécurité - VICC rue de la République et rue Jeanne d'Arc VIC impasse de la Distillerie et extension d'urbanisme - Voirie : 380.357,50 €
- TF Aménagement qualitatif et de sécurité - VICC rue de la République et rue Jeanne d'Arc - VIC impasse de la Distillerie et extension d'urbanisme - Branchement d'assainissement -Basse Tension - France Télécom - Adduction eau potable - Eclairage public : 163.298,50 €
- TO VIC rue Saint-Valentin : 66.695,00 €

Il s'agit d'acter l'augmentation de la consistance et du montant des travaux.

Décision 2018-04 du 13/03/2018 :

Attribution du marché d' « aménagement des espaces verts sur VICC à Beyren-lès-Sierck, rue Principale » à l'entreprise TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT à 57640 ARGANCY pour un montant de 28 529,01 € H.T.

Décision 2018-05 du 15/03/2018 :

Création d'une régie temporaire de recettes pour le Marché aux vins des 14 et 15 avril 2018.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

2. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 20 février 2018

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 20 février 2018 par courriel du 21 mars 2018. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 20/02/2018 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 20/02/2018 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 30 janvier 2018

Affaires générales

Rapport n° 3 du 20/02/2018 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 20/02/2018 :

Projet d'extension du Multi-accueil « Les Frimousses » à Volmerange-Les-Mines - Demande de subvention programme DETR 2018

Finances

Rapport n° 5 du 20/02/2018 :

Attribution de fonds de concours communautaires (selon ancien règlement)

Rapport n° 6 du 20/02/2018 :

Attribution de fonds de concours communautaires - Nouvelle enveloppe

Tourisme – Relations Transfrontalières

Rapport n° 7 du 20/02/2018 :

Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2018 - Subvention exceptionnelle versée à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Rodemack - Soutien à l'organisation du 21^e Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France®

Rapport n° 8 du 20/02/2018 :

Convention d'entretien et de balisage avec le Club Vosgien

Politique Sociale

Rapport n° 9 du 20/02/2018 :

Schéma enfance – Ecole du spectateur

Rapport n° 11 du 20/02/2018 :

Résiliation du bail commercial du restaurant « la Petite Carcassonne » à Rodemack

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

3. Objet : Compétence GEMAPI – désignation des représentants de la CCCE

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 confie la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2018.

Deux syndicats de rivières existent sur le territoire de la CCCE :

a. Le SIGABA : Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents

Président : Benoit STEINMETZ, Maire de Roussy-le-Village

Il comprend les communes de :

- Basse-Rentgen
- Beyren-lès-Sierck
- Boust
- Breistroff-la-Grande
- Fixem
- Gavisse
- Puttelange-lès-Thionville
- Rodemack
- Roussy-le-Village
- Zoufftgen
- Haute-Kontz (hors CCCE)

Deux délégués par commune siègent au conseil syndical.

b. Le SICCE : Syndicat Intercommunal de Curage de Cattenom et Environs

Président : Denis BAUR, Maire de Kanfen, Vice-Président à la CCCE

Il comprend les communes de :

- Cattenom
- Entringe
- Hettange-Grande
- Kanfen
- Zoufftgen
- Manom (hors CCCE)
- Thionville (hors CCCE)

Deux délégués par commune siègent au conseil syndical.

c. Pour rappel : six communes isolées ne font partie d'aucun syndicat :

- A l'ouest : Escherange et Volmerange-les-Mines
- A l'est : Hagen, Evrange, Mondorff et Berg-sur-Moselle

Chacun des syndicats couvre des communes des deux intercommunalités différentes et n'a donc pas été automatiquement dissous au 1er janvier 2018.

Le principe de la représentation-substitution s'applique donc. C'est-à-dire que la CCCE a la charge de désigner les délégués la représentant au sein de ces syndicats pour le même nombre de sièges que ses communes membres. Soit 20 délégués pour le SIGABA et 10 délégués pour le SICCE.

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire du 27 mars 2018 actant le mode de gouvernance de la compétence GEMAPI, en régie,

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue. Il est proposé de choisir les délégués au sein du seul conseil communautaire.

Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de désigner les représentants de la CCCE qui siégeront dans les deux syndicats

1) Pour le SIGABA :

Sont candidats :

- Viviane WINTERRATH
- Katia GENET - MAINCION
- Patrick BAILY
- Roland BALCERZAK
- Céline CONTRERAS
- Hervé GROULT
- Génaro BALLESTA
- Rachel ZIROVNIK
- Joseph BAUER
- Michel PAQUET
- Justin CONRADT
- Jean WAGNER
- Sisto SILVERIO
- Mathieu PETERMANN
- Roger GREULICH
- Olivier VIGNERON
- Evelyne DEROCHE
- Joseph GHAMO
- Maurice LORENTZ
- Gérard GUERDER

2) Pour le SICCE :

Sont candidats :

- Viviane WINTERRATH
- Katia GENET - MAINCION
- Patrick BAILY
- Roland BALCERZAK
- Céline CONTRERAS
- Hervé GROULT
- Génaro BALLESTA
- Rachel ZIROVNIK
- Joseph BAUER
- Michel PAQUET

Le Conseil de Communauté a élu à l'unanimité les représentants qui siègeront respectivement aux SIGABA et SICCE.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

4. **Objet** : Budget Général - Vote du compte de gestion, du compte administratif, et affectation du résultat – Exercice 2017

Considérant le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2017 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2017	Résultat antérieur	Part affectée inv.	Résultat net antérieur	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat exercice 2017	Résultat Clôture 2017
Fonctionnement	8 864 388,61 €	7 500 000,00€	1 364 388,61 €	33 505 787,54 €	39 994 425,16 €	6 488 637,62 €	7 853 026,23 €
Investissement	9 261 264,23 €		9 261 264,23 €	10 909 701,75 €	16 297 688,69 €	5 387 986,94 €	14 649 251,17 €
TOTAL	18 125 652,84 €	7 500 000,00€	10 625 652,84 €	44 415 489,29 €	56 292 113,85 €	11 876 624,56 €	22 502 277,40 €
Restes à réaliser Investissement				12 172 217,80 €	1 822 037,10 €	-10 350 180,70 €	- 10 350 180,70€
Résultat global clôture							12 152 096,70 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **d'adopter le compte de gestion 2017 du budget général fourni par Monsieur le comptable public,**
- **d'adopter le compte administratif 2017 du budget général présenté,**
- **d'affecter la somme de 7 000 000 € en recettes, à la section d'investissement à l'article 1068 et de reporter en recettes de fonctionnement la somme de 853 026,23 € à l'article 002 sur l'exercice 2018,**
- **de reporter la somme de 14 649 251,17 € en recettes, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2018.**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Budget Assainissement collectif - Vote du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat - Exercice 2017

Considérant le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2017 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2017	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat exercice 2017	Résultat Clôture 2017
Fonctionnement	1 460 351,66 €	670 020,28 €	790 331,38 €	2 195 189,14 €	3 175 389,17 €	980 200,03 €	1 770 531,41 €
Investissement	-93 389,22 €		-93 389,22 €	4 392 637,57 €	5 213 737,30 €	821 099,73 €	727 710,51 €
TOTAL	1 366 962,44 €	670 020,28 €	696 942,16 €	6 587 826,71 €	8 389 126,47 €	1 801 299,76 €	2 498 241,92 €
Restes à réaliser Investissement				1 926 613,95 €	862 474,11 €	-1 064 139,84 €	-1 064 139,84 €
Résultat global clôture							1 434 102,08 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire du en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2017 du budget assainissement collectif fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2017 du budget assainissement collectif présenté,
- d'affecter la somme de 336 429,33 € à l'article 1068 en recettes, à la section d'investissement et de reporter la somme de 1 434 102,08 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2018,
- de reporter la somme de 727 710,51 € en recettes, à la section de d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2018.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Budget Assainissement non-collectif - Vote du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat - Exercice 2017

Considérant le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2017 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2017	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat exercice 2017	Résultat Clôture 2017
Fonctionnement	-52 172,47 €		-52 172,47 €	116 850,56 €	189 294,49 €	72 443,93 €	20 271,46 €
Investissement							
TOTAL	-52 172,47 €		-52 172,47 €	116 850,56 €	189 294,49 €	72 443,93 €	20 271,46 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							20 271,46€

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2017 du budget assainissement non-collectif fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2017 du budget assainissement non-collectif présenté,
- de reporter la somme de 20 271,46 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2018.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
 Abstention : 0
 Contre : 0

7. Objet : Budget de la Petite Carcassonne - Vote du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat - Exercice 2017

Considérant le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2017 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2017	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat exercice 2017	Résultat Clôture 2017
Fonctionnement	11 296,07 €	11 296,07 €	0,00 €	220 166,97 €	84 843,75 €	-135 323,22 €	-135 323,22 €
Investissement	-74 733,75 €		-74 733,75 €	982,67 €	13 894,22 €	12 911,55 €	-61 822,20 €
TOTAL	-63 437,68 €	11 296,07 €	-74 733,75 €	221 149,04 €	98 737,97 €	122 411,67 €	-197 145,42 €
Restes à réaliser Investissement				0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat global clôture							-197 145,42 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2017 du budget de la Petite Carcassonne fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2017 du budget de la Petite Carcassonne présenté,
- de reporter la somme de 135 323,22 € en dépenses, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2018,
- de reporter la somme de 61 822,20 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2018.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : Budget « Bois et énergie » - Vote du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat – Exercice 2017

Considérant le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2017 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2017	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat exercice 2017	Résultat Clôture 2017
Fonctionnement	60 185,00 €	9 785,00 €	50 400,00 €	250,83 €	0 €	-250,83 €	50 149,17 €
Investissement	-1 785,00 €		-1 785,00 €	7 351,73 €	89 430,00 €	82 078,27 €	80 293,27 €
TOTAL	58 400,00 €	9 785,00 €	48 615,00 €	7 602,56 €	89 430,00 €	81 827,44 €	130 442,44 €
Restes à réaliser Investissement				150 000,00 €	29 505,00 €	-120 495,00 €	-120 495,00 €
Résultat global clôture							9 947,44 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2017 du budget « Bois et énergie » fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2017 du budget « Bois et énergie » présenté,

- d'affecter la somme 40 201,73 € en recettes, à la section d'investissement à l'article 1068 et de reporter la somme de 9 947,44 € en recette à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2018,
- de reporter la somme de 80 293,27 €, en recettes, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2018.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
 Abstention : 0
 Contre : 0

9. Objet : Budget Zone d'Activités d'Entrange - Vote du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat – Exercice 2017

Considérant le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2017 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2017	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat exercice 2017	Résultat Clôture 2017
Fonctionnement	224 321,65 €		224 321,65 €	1 183 632,57 €	1 183 632,57 €	0 €	224 321,65 €
Investissement	-423 317,12 €		-423 317,12 €	1 223 952,74 €	1 180 556,19 €	-43 396,55 €	-466 713,67 €
TOTAL	-198 995,47 €		198 995,47 €	2 407 585,31 €	2 364 188,76 €	-43 396,55 €	-242 392,02 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							-242 392,02 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2017 du budget zone d'activités d'Entrange fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2017 du budget zone d'activités d'Entrange présenté,
- de reporter la somme de 224 321,65 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2018,
- de reporter la somme de 466 713,67 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2018.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
 Abstention : 0
 Contre : 0

10. Objet : Budget Zone d'Activités de Hettange-Grande - Vote du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat - Exercice 2017

Considérant le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,
 Considérant le compte administratif 2017 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2017	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat exercice 2017	Résultat Clôture 2017
Fonctionnement				0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	-1 369 813,56€		-1 369 813,56€	0 €	0 €	0 €	-1 369 813,56€
TOTAL	-1 369 813,56€		-1 369 813,56€	0 €	0 €	0 €	-1 369 813,56€
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							-1 369 813,56€

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2017 du budget zone d'activités de Hettange-Grande fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2017 du budget zone d'activités de Hettange-Grande présenté,
- de reporter la somme de 1 369 813,56 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2018.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
 Abstention : 0
 Contre : 0

11. Objet : Budget Zone d'Activités de Kanfen - Vote du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat - Exercice 2017

Considérant le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie Principale de Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2017 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2017	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat exercice 2017	Résultat Clôture 2017
Fonctionnement	855 055,32 €		855 055,32 €	0 €	0 €	0 €	855 055,32 €
Investissement	-1 586 017,24€		-1 586 017,24 €	0 €	0 €	0 €	-1 586 017,24 €
TOTAL	-730 961,92 €		-730 961,92 €	0 €	0 €	0 €	-730 961,92 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							-730 961,92 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2017 du budget zone d'activités de Kanfen fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2017 du budget zone d'activités de Kanfen présenté,
- de reporter la somme de 855 055,32 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2018,
- de reporter la somme de 1 586 017,24 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2018.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

12. Objet : Vote des taux des quatre taxes directes locales et de la TEOM - Exercice 2018- Budget général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Impôts,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 mars 2018,

1. Les 4 taxes

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 et d'y inscrire les montants prévisionnels comme suit :

Objet	Rappel des taux 2017	Taux 2018	Estimation des bases prévisionnelles 2018 (Etat 1259 de 2018)	Produit 2018 attendu
CFE	22,18%	23,55%	66 589 000	15 681 710,00 €
Taxe Habitation	7,70%	7,70%	32 572 000	2 508 044,00 €
Taxe Foncier Bâti	9,26%	9,35%	68 549 000	6 409 332,00 €
Taxe Foncier Non Bâti	3,31%	3,31%	544 300	18 016,00 €
Total				24 617 102,00 €

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de porter le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) à 23,55 % conformément au dispositif de majoration spéciale confirmé par la loi de Finances,
- de porter le taux de foncier bâti à 9,35 % (+1%) conformément à l'adoption du pacte fiscal et financier 2015/2019,
- de ne pas modifier le taux de la Taxe d'habitation qui demeure à 7,70 % et celui de la Taxe du Foncier non bâti qui demeure à 3,31 %.

2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de maintenir en 2018, le taux de la TEOM à zéro sur les 2 zones communautaires : Hettange-Grande et les 19 autres communes membres.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

13. Objet : Budget primitif principal - Exercice 2018

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif principal conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Principal	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	41 580 436,00 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes y compris les restes à réaliser	43 099 444,00 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

14. Objet : Budget primitif service assainissement collectif – Exercice 2018

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif du service assainissement collectif conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget assainissement collectif	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	4 413 969,00 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes y compris restes à réaliser	4 989 496,00 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

15. Objet : Budget primitif service assainissement non collectif – Exercice 2018

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif du service d'assainissement non collectif conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget assainissement non collectif	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	187 618,00 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	./.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

16. Objet : Budget primitif restaurant la Petite Carcassonne – exercice 2018

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 27 mars 2018, décidant de l'arrêt de l'activité de restauration de la « Petite Carcassonne » et de la clôture du budget annexe,

Considérant qu'un ensemble de factures sont toujours en cours de liquidation,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif du service de restauration de la Petite Carcassonne conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget restaurant la Petite Carcassonne	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	227 637,00 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	61 822,20 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
 Abstention : 0
 Contre : 0

17. Objet : Budget primitif « Bois et énergie » - exercice 2018

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif du service « Bois et énergie » conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget Bois et énergie	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	38 990,00 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	184 200,00 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
 Abstention : 0
 Contre : 0

18. Objet : Budget primitif de la Zone d'Activités Economiques de Kanfen - Exercice 2018

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif de la Zone d'Activités Economiques de Kanfen conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget ZAE Kanfen	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	3 869 573,03 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	3 869 573,03 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

19. Objet : Budget primitif de la Zone d'Activités Economiques d'Entrange - Exercice 2018

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif de la Zone d'Activités Economiques d'Entrange conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget ZAE Entrange	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	1 574 662,50 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	1 717 034,52 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

20. Objet : Budget primitif de la Zone d'Activités Economiques d'Hettange-Grande - Exercice 2018

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2018 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif de la Zone d'Activités Economiques d'Hettange-Grande conformément au document annexé à la présente délibération et comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Budget ZAE Hettange-Grande	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	1 823 969,46 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	1 823 969,46 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

21. Objet : Autorisations de programme : Ajustements des crédits de paiement - Ajustement du montant de l'autorisation de Programme n° 1 et prolongation de la durée de l'Autorisation de Programme n° 4.

Il convient d'ajuster les crédits de paiement des Autorisations de Programme des opérations suivantes :

- travaux d'Enfouissement des Réseaux Aériens (AP n° 1)
- travaux de requalification des voiries (AP n° 2)
- travaux Citadelle (AP n° 3)
- travaux aménagement numérique (AP n° 4)

➤ **Situation des Autorisations de Programme et des crédits de paiement au 31 décembre 2017.**

Autorisations de programme			Crédits de paiement 2017			
Numéro	Libellé	Montant	BP 2017	Réalisé 2017	Restes à réaliser	A ventiler
01-2012	ERA sur VICC	11 172 000 €	2 025 242,68 €	1 301 015,21 €	197 257,67 €	526 969,80 €
02-2012	VICC	42 800 000 €	10 646 295,95 €	4 314 247,38 €	4 583 735,57 €	1 748 313,00 €
03-2012	Citadelle	23 000 000 €	3 951 389,63 €	238 721,79 €	559 866,18 €	3 152 801,66 €
04-2013	Aménagement numérique	6 500 000 €	2 643 040,00 €	0 €	2 643 040,00 €	0 €

Les travaux liés aux Autorisations de Programme n'ayant pas pu être réalisés en totalité, conformément aux prévisions de l'exercice 2017, il convient de reporter les crédits restant à réaliser sur l'exercice 2018 et d'en lisser le solde selon un nouveau rythme.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'ajuster les crédits de paiement des autorisations de programme comme ci-après :

Autorisation de Programme ERA sur VICC n° 01

Montant de l'AP	CP 2012 corrigés	2013 corrigés	2014 corrigés	2015 corrigés	2016 corrigés	2017 corrigés
10 178 500,34 €	730 048,55 €	1 583 371,98 €	2 064 278,78 €	2 143 446,58 €	2 159 081,57 €	1 301 015,21 €

2018
197 257,67 €

Les travaux relatifs à l'AP n°1 devant se terminer en 2018, il convient de réajuster le montant de cette Autorisation de Programme. En effet, ce montant s'élève à 11 172 000 € et est ramené à 10 178 500,34 €.

Autorisation de Programme VICC n° 02

Montant de l'AP	CP 2012 corrigés	2013 corrigés	2014 corrigés	2015 corrigés	2016 corrigés	2017 corrigés
42 800 000 €	945 987,54 €	3 095 752,02 €	2 296 415,85 €	2 330 012,00 €	3 160 327,75 €	4 314 247,38 €

2018	2019	2020	2021
15 040 735,57 €	3 872 174,00 €	3 872 174,00 €	3 872 173,89 €

Autorisation de Programme Citadelle n° 03

Montant de l'AP	CP 2012 corrigés	2013 corrigés	2014 corrigés	2015 corrigés	2016 corrigés	2017 corrigés
23 000 000 €	1 753 593,36 €	1 934 628,00 €	1 234 865,73 €	518 672,72 €	285 418,35 €	238 721,79 €

2018	2019	2020	2021
2 935 706,58 €	4 699 464,00 €	4 699 464,00 €	4 699 465,47 €

Autorisation de Programme Aménagement numérique n° 04

Montant de l'AP	CP 2013 corrigés	2014 corrigés	2015	2016 corrigés	2017 corrigés	2018	2019
6 500 000 €	41 845,05 €	33 199,04 €	0	2 078 160,00 €	0 €	3 793 040 €	553 755,91 €

Il est convenu de prolonger la durée de l'AP n° 4 de 1 an et de la prolonger jusqu'en 2019.

Les crédits concernant l'ensemble de ces Autorisations de Programme pour l'exercice 2018 seront inscrits au budget primitif.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
 Abstention : 0
 Contre : 0

22. Objet : ZAC de Hettange-Grande - Agrément et vente de terrains - Maison médicale

Monsieur François Lecomte et Monsieur Simon Miette ont manifesté par lettre du 30 mars 2017, leur intention d'acquérir au prix de 50 € HT/m², une parcelle de 5 972 m² afin d'y implanter un village médical.

Concept

Porté par M. Miette, kinésithérapeute, et M. Lecomte, pharmacien, le projet "Village médical Vital Park" propose un concept novateur, dynamique et évolutif.

A proximité de l'entrée de l'autoroute A31 et le long de la départementale, il est facilement accessible par les axes autoroutiers.

D'une surface de 2500 m², ce village ambitionne d'être le plus grand du secteur, afin d'attirer des médecins généralistes, des spécialistes et autres professions médicales.

Les installations seront des déplacements de professionnels déjà installés ainsi que de nouvelles installations (donc création d'emplois).

A ce jour environ 1000 m² de surface restent disponibles à la vente ou à la location.

Si un nombre plus important de professionnels est intéressé, la ZAC offre des possibilités d'extension sur la parcelle contiguë pour un second bâtiment.

Implantation et programmation

La parcelle constitue la première parcelle commercialisable de l'extension de la ZAC de Hettange-Grande, à l'angle situé au nord-ouest.

Une esquisse du projet est annexée à la présente délibération.

Le site sera desservi par un parking de 120 places, qui sera conçu de manière optimale pour la gestion alternative des eaux pluviales.

Les bâtiments d'une hauteur de un niveau sont imbriqués autour d'un patio aménagé et arboré qui dessert toutes les activités, avec la volonté de créer un véritable village de la santé.

Un accès au plus proche des places de stationnement est également pensé pour les personnes à mobilité réduite.

La pharmacie, visuellement plus haute, marque l'entrée du village de la santé. Elle prévoit un drive.

En face se trouvera le cabinet de kinésithérapie.

A l'arrière, un bâtiment sur 2 niveaux, semi enterré pour profiter de la pente du terrain, accueillera des dentistes à l'étage et des orthophonistes, infirmières et médecins au RDC.

Les matériaux (métal, verre, bardage bois, ..) animeront les façades et renforceront le caractère qualitatif de l'opération, de manière homogène.

L'esthétique et l'implantation des bâtiments seront impérativement validées par l'architecte-conseil.

Conditions économiques de la cession

Le prix de cession est celui inscrit au bilan : 5 972 m² de foncier environ (sous réserve d'arpentage) vendus à 50 €/m² (terrains viabilisés : réseaux en limite de parcelle), soit un total de 298 600 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Traité de Concession d'Aménagement en date du 17 mars 2014,

Après avis favorables de la Commission « Politiques Aménagement de l'Espace - Développement Economique » en date du 26 février 2018 et du Bureau communautaire en date du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'agréer la candidature de Monsieur François Lecomte et Monsieur Simon Miette en vue de la cession d'une emprise de 5 972 m² sous réserve d'arpentage sur la ZAC de Hettange-Grande, pour y implanter un village médical,
- de fixer le prix de cession à 50 € HT / m² (terrains viabilisés : réseaux en limite de parcelle), prix applicable aux surfaces précises déterminées par arpentage,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'intervention de la SODEVAM, concessionnaire de la zone, pour la signature de tous actes afférents à cette vente de terrain et à passer toutes conventions avec le candidat acquéreur.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	48
Abstention :	0
Contre :	0

23. Objet : Politique « Culture-Patrimoine » - adoption d'un règlement de soutien aux associations culturelles du territoire célébrant l'anniversaire de leur création

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs soutient les projets associatifs dans le cadre de différentes politiques et à travers différents règlements. A titre d'exemple, les associations relevant des politiques en matière sportive, sociale (compétence enfance-

jeunesse), peuvent bénéficier d'une aide communautaire pour soutenir les projets portés par lesdites associations à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de leur création.

Au titre de sa politique « Culture-Patrimoine », la CCCE soutient les projets associatifs qui s'inscrivent dans les objectifs communautaires et participent à la diffusion culturelle, au développement touristique, à la valorisation du patrimoine et du paysage, au rayonnement du territoire de « Cattenom et Environs ». Les modalités de ce soutien sont prévues par le règlement d'attribution de subventions aux projets associatifs « culture-tourisme-patrimoine » d'intérêt communautaire adopté en date du 16 février 2010.

Ce règlement actuellement en vigueur ne permet pas de répondre à des demandes que pourraient avoir les associations culturelles concernées pour les projets présentés lors des célébrations des anniversaire de leur création. Afin d'étendre les possibilités de soutien communautaire à ces associations, il convient de définir un règlement spécifique, dont les modalités de fonctionnement ont été prévues en cohérence avec les règlements en vigueur au titre de la « politique Sport-Loisirs », et « politique sociale »-compétence enfance-jeunesse.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- Célébration de l'anniversaire de la création de l'association tous les 5 ans à compter de la 5^e année d'existence,
- organisation d'un projet particulier célébrant l'anniversaire et qui réponde à au moins un des critères prévu par le règlement d'attribution de subventions aux projets associatifs « culture-tourisme-patrimoine » d'intérêt communautaire : le montant de l'aide est fixé à 100 euros par année d'existence et plafonné à 50 % du budget prévisionnel pour l'organisation de la manifestation,
- Organisation de festivités célébrant l'anniversaire de la date de création de l'association : le montant de l'aide est fixé à 50 euros par année d'existence et plafonné à 50 % du budget prévisionnel pour l'organisation de la manifestation
- Présentation d'un dossier de demande de subvention au titre des projets de l'association avec une note explicative et un budget prévisionnel,
- Le bénéficiaire de la subvention s'engage à faire mention du soutien de la Communauté de Communes dans toutes ses opérations de communication (dépliants, affiches, site internet, dossiers de presse, campagnes radiophoniques, panneaux publicitaires...),
- Le logo de la CCCE illustrera ce partenariat sur tous les supports de communication imprimés et électroniques.

Après avis favorables de la Commission « Culture-Patrimoine » en date du 14 décembre 2017 et du Bureau communautaire du 27 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **d'adopter le règlement spécifique de soutien aux associations culturelles du territoire célébrant l'anniversaire de leur création.**

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour :	48
Abstention :	0
Contre :	0

24. Objet : Convention bipartite relative au financement du projet porté par Moselle Fibre et la CCCE – Avenant n° 2

Par délibération n° 7 du 12 avril 2016, le Conseil communautaire approuvait la convention bipartite relative au financement du projet porté par Moselle Fibre et la CCCE.

Par délibération n° 5 en date du 11 juillet 2017, le Conseil communautaire approuvait l'avenant n°1 qui ramenait le montant de la participation financière globale de la CCCE de 5 433 000 € à 4 346 000 € suite à une diminution du coût unitaire de la prise.

La convention initiale prévoyait une régularisation sur le nombre de prises réelles mise en place. Sur les plaques de Hettange-Grande et de Rodemack, le nombre de prises prévues à l'origine était de 8 846. Or le relevé de terrain fait apparaître un nombre de prises réelles installées de 11 803.

Le présent avenant inclut donc la prise en compte du différentiel de 2 957 prises valant à l'unité 400 €.

Aussi, la participation financière globale de la CCCE passe de 4 346 400 € à 5 529 200 €.

Après présentation du présent rapport par le Président,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 à ladite convention, dont un projet est annexé ci-après.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de séance :
Mathieu PETERMANN



Le Président :
Michel PAQUET

